

# CENTRE DE FORMATION A LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

## STARTER



9 avenue de la Martellière  
Centre Commercial la Martellière  
44 230 Saint-Sébastien-sur-Loire  
Tél : 02.40.33.12.31  
N° Agrément : E0904407800



115 route de la Gare  
Centre Commercial la Grammoire  
44 120 Vertou  
Tél : 02.40.33.49.71  
N° Agrément : E1504400220

[aestarterteam@gmail.com](mailto:aestarterteam@gmail.com)

[www.autoecolestarter44.com](http://www.autoecolestarter44.com)



## École de conduite STARTER

9 avenue de la Martellière  
44 230 Saint-Sébastien-sur-Loire

115 route de la Gare  
44120 Vertou

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR AUTO-ÉCOLE STARTER

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

#### **Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité**

- prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation...

#### **Article 2 : Consignes de sécurité**

- consignes d'incendie;
- interdictions relatives aux boissons alcoolisées et drogues ;
- interdiction de fumer et/ou vapoter...

#### **Article 3 : Accès aux locaux**

- horaires de l'établissement ;
- accès libre à la salle de code aux horaires proposées.

#### **Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques**

##### **Entraînements au code**

- modalités d'accès à la salle ( suivant jours et horaires), d'utilisation du logiciel et du boîtier de réponse ;
- modalités d'utilisation, à distance, du logiciel d'entraînement au code (PassRousseau)

##### **Cours théoriques**

- liste des thématiques abordées: alcool et stupéfiants. vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...
- modalités de mise en œuvre : cours collectifs dispensés-par un enseignant en présentiel.

##### **Cours pratiques**

- évaluation de départ ;
- livret d'apprentissage;
- modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite [48h à l'avance (jours ouvrés)];
- déroulement d'une leçon de conduite ;
- retard...

#### **Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques**

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits) ;

Pour les formations deux-roues : équipement obligatoire homologué : casque, gants, blouson, chaussures qui couvrent les chevilles.

#### **Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique**

- usage du matériel uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation ;
- conservation en bon état du matériel, anomalie détectée ...

#### **Article 7 : Assiduité des stagiaires**

- respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite ;
- gestion des absences, des retards ...

#### **Article 8 : Comportement des stagiaires**

- comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations ;
- respect du personnel enseignant et des autres élèves ...

#### **Article 9 : Sanctions disciplinaires**

Échelle des sanctions : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive.



## L'évaluation de départ qu'est-ce que c'est ?

C'est l'étape pendant laquelle tes connaissances théoriques et tes aptitudes pratiques vont être évaluées.

L'évaluation est **obligatoire** pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la route).

Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à ta formation. Effectivement, cela reste une estimation.

Le nombre d'heures pourra varier en fonction de ton implication, de la régularité de ton travail et de ton rythme d'apprentissage !

## Comment easyévaluation évalue ton volume d'heures prévisionnel ?

**20 EXERCICES**  
Sur ordinateur ou tablette.



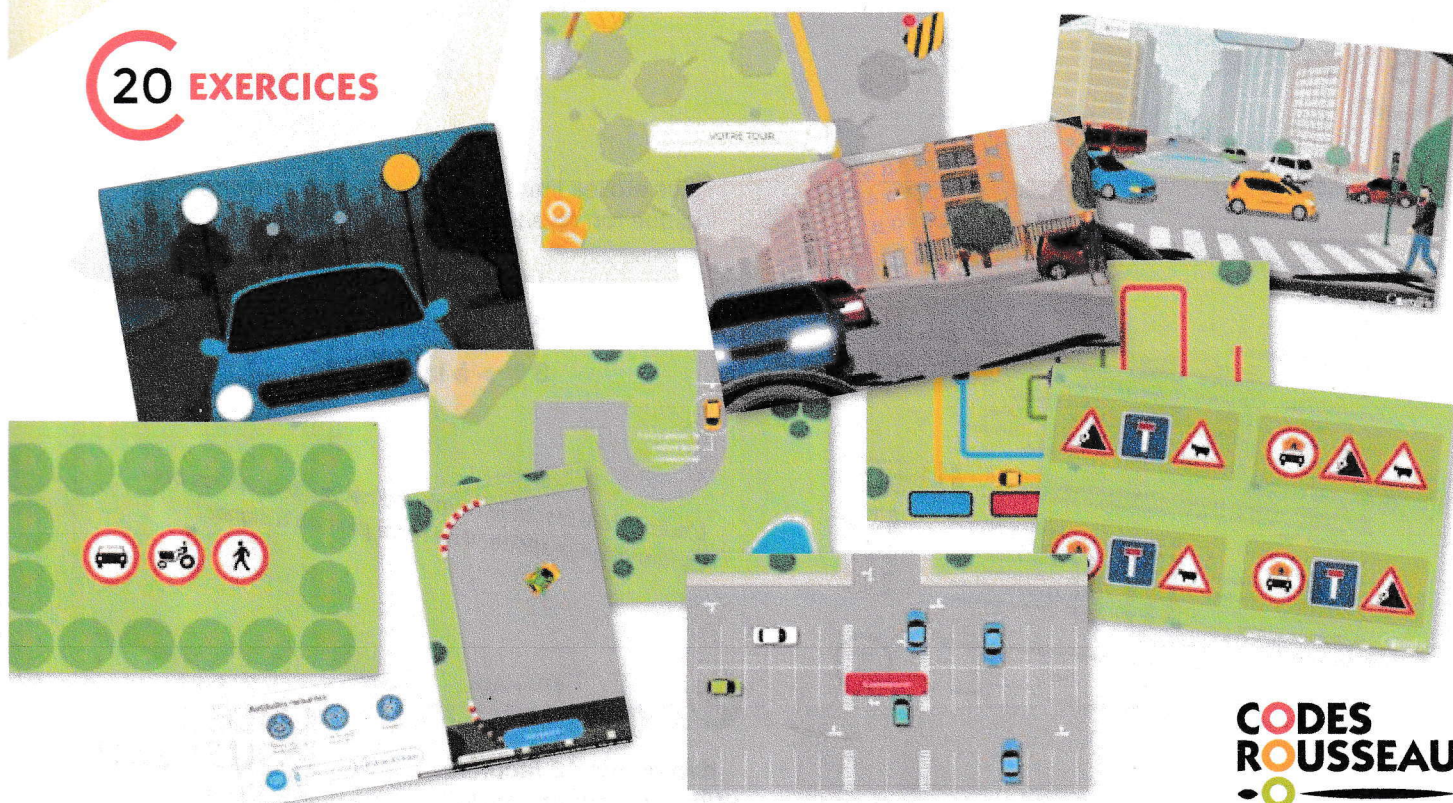
**12 POUR FACULTÉS**

Évaluation des 12 facultés essentielles pour la conduite qui s'appuient sur des tests psychotechniques. Les performances des 12 facultés sont listées en fonction des résultats (du meilleur au moins bon).

**5 LETTRES**

À la fin de l'évaluation, tu découvriras un résultat qui prend la forme d'une lettre **W, V, T, S** et **R**. C'est à partir de celle-ci que l'auto-école détermine le **volume d'heures** prévisionnel de son élève.

**20 EXERCICES**





# 12 FACULTÉS UTILISÉES POUR LA CONDUITE

## 1 Mémoire à court terme

Faculté de se rappeler des informations en relation avec la conduite.

*Exemple :* remarquer un panneau et être capable de mémoriser sa signification.

## 2 Temps de réaction

Faculté de réagir suffisamment tôt.

*Exemple :* appuyer sur la pédale de frein après avoir vu les feux arrière du véhicule de devant s'allumer.

## 3 Largeur du champ de vision

Faculté de gérer les informations localisées n'importe où dans le champ de vision du conducteur.

*Exemple :* se concentrer sur les événements importants qui se déroulent des 2 côtés de la voiture.

## 4 Évaluation (temps, vitesse, distance)

Faculté d'évaluer le temps, la vitesse et la distance.

*Exemple :* savoir maintenir une distance de sécurité appropriée.

## 5 Concentration

Faculté de trier les indices visuels et sonores afin de donner la priorité aux actions de conduite.

*Exemple :* évaluer en priorité ce qui se passe sur la route tout en gardant une marge de sécurité par rapport à la voiture de devant, au lieu de regarder les passants ou les affiches publicitaires.

## 6 Obéissance aux règles

Faculté de respecter en permanence les règles et les procédures.

*Exemple :* respecter la limitation de vitesse même en l'absence d'un contrôle prévisible.

## 7 Coordination main-regard

Faculté de réagir de manière appropriée pour contrôler son véhicule.

*Exemple :* lorsqu'un problème survient sur la route, tourner brusquement le volant peut entraîner une sortie de route.

## 8 Exploration visuelle

Faculté de rechercher les informations utiles, de voir et d'interpréter les indices de façon efficace tout en conduisant.

*Exemple :* voir et interpréter les panneaux, comme apercevoir un panneau annonçant un virage, donc vérifier, puis ralentir.

## 9 Partage de l'attention

Faculté en conduisant de se concentrer sur plusieurs actions simultanément.

*Exemple :* écouter et suivre les instructions verbales du formateur pendant que vous exécutez une tâche nouvelle ou complexe.

## 10 Confiance en soi

Faculté d'évaluer ses propres compétences.

*Exemple :* évaluer combien de temps il vous faudra pour vous arrêter au feu et freiner assez tôt pour le faire.

## 11 Changement d'intention

Faculté de modifier une action commencée.

*Exemple :* renoncer à un dépassement, en voyant soudainement un véhicule arriver en sens inverse.

## 12 Prévention des risques

Faculté d'éviter de prendre des risques inutiles lors de la conduite.

*Exemple :* freiner lorsque le feu passe au jaune plutôt que d'accélérer en tentant de le franchir avant qu'il ne devienne rouge.

# 5 LETTRES

Logo AE

**easyévaluation** Rousseau

**Fiche d'évaluation de départ - Exercice élève**

1 Renseignements d'ordre général

Nom : \_\_\_\_\_ Niveau scolaire : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_ Acuité visuelle : \_\_\_\_\_  
 Nationalité : \_\_\_\_\_ Visite médicale : \_\_\_\_\_  
 Incompatibilités : \_\_\_\_\_

2 Expérience de conduite

Permis possédés :  Aucun  Permis AM  Permis B  Permis A2  Obtenu le : \_\_\_\_\_  
 Permis A1  Permis A  Autres \_\_\_\_\_  
 Conduite d'une voiture :  Plus de 5 h  Moins de 5 h  Jamais \_\_\_\_\_  
 Qui vous accompagnait :  Amis  Parents  Ecole de conduite \_\_\_\_\_  
 Où conduisiez-vous ?  Parking  Chemin  Ville  Route \_\_\_\_\_  
 Autre conduite de véhicule ?  Non  Vélo  Cyclo  Moto légère \_\_\_\_\_  
 Moto  Voiture  Autre véhicule \_\_\_\_\_

3 Résultats Cognitifs

Vos performances respectives à chacune de ces 12 facultés sont listées ci-dessous. Pour une évaluation encore plus précise les étoiles indiquent votre niveau par rapport à votre groupe d'âge :

1 - Mémoire à court terme ☆☆☆☆ < à la moyenne  
 2 - Temps de réaction ☆☆☆☆ = à la moyenne  
 3 - Largeur du champ de vision ☆☆☆☆ > à la moyenne  
 4 - Évaluation (temps, vitesse, distance) ☆☆☆☆  
 5 - Concentration ☆☆☆☆  
 6 - Obéissance aux règles ☆☆☆☆

7 - Coordination main-regard ☆☆☆☆  
 8 - Exploration visuelle ☆☆☆☆  
 9 - Partage de l'attention ☆☆☆☆  
 10 - Confiance en soi ☆☆☆☆  
 11 - Changement d'intention ☆☆☆☆  
 12 - Prévention des risques ☆☆☆☆

4 Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation (pour un véhicule à boîte manuelle)

Proposition heures pratiques :  heures Date : \_\_\_\_\_  
 Proposition retenue :  heures  
 Proposition acceptée :  Oui  Non

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature du formateur : \_\_\_\_\_

Logo T

Les étoiles figurant à droite de chaque capacité indique ton niveau par rapport à ton groupe d'âge :

1★ < à la moyenne

2★ = à la moyenne

3★ > à la moyenne

L'auto-école inscrit le nombre d'heures proposées pour ta formation pratique. Il ne reste plus qu'à signer !



évalue tes 12 facultés utilisées pour la conduite.





## École de conduite STARTER

9 avenue de la Martellière  
44230 Saint Sébastien sur Loire

115 route de la Gare  
44120 Vertou

### **ENJEUX , OBJECTIF ET PARCOURS DE FORMATION**

#### **Enjeux et Objectif de la formation préparatoire à l'examen du permis :**

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un véhicule est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

L'objectif principal des écoles de conduite est d'amener tout élève vers la réussite, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

#### **Parcours de Formation :**

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

#### **Parcours théorique**

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cinq thématiques sont proposées, vous devez obligatoirement assister à ces cinq cours.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

#### **Parcours pratique**

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Un voyage école peut éventuellement être proposé.

En quoi consiste un voyage école ? Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS. Ils favorisent l'autonomie et vous permettent également d'apprendre en observant les autres élèves.

De l'écoute pédagogique peut éventuellement être proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.



## **DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE**

### **Les enjeux de la formation à la conduite**

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

**Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.**

### **Le déroulement de la formation**

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.


Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

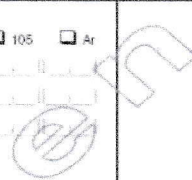


**CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)**  
N° : \_\_\_\_\_ SÉRIE \_\_\_\_\_

**EXEMPLAIRE  
ADMINISTRATION**

Date : \_\_\_\_\_ Centre : \_\_\_\_\_ N° de département : \_\_\_\_\_  
 L'expert(e) - Nom : \_\_\_\_\_ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : \_\_\_\_\_  
 Mmes, Mlle, M. (1) : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
(1) Payer les mentions utiles : non de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu  
 Catégorie de permis sollicitée : A  A1  B  B1  EB  C  EC  D  ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
 N° de département : \_\_\_\_\_ ou pays : \_\_\_\_\_ déjà titulaire des catégories de permis : \_\_\_\_\_  
 régularisation  dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : \_\_\_\_\_

<b>Résultat d'examen</b> <small>(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)</small> <div style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;"> <span style="color: green;">FAVORABLE</span>  <span style="color: red;">INSUFFISANT</span> </div> Examen non mené à son terme <input type="checkbox"/>	<b>Codes spécifiques :</b> <input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 102 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> Ar <input type="checkbox"/> 106 jusqu'au : _____ Vaut titre de conduite à compter du : _____ Visite médicale valide jusqu'au : _____ Autres codes : _____	<b>Signature :</b> 
---	--	--

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	ions	ations	me
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								

### Comment se déroule l'examen (Théorique et Pratique)?

L'épreuve théorique générale (ETG) de l'examen du permis de conduire est organisée par un organisme mandaté par l'état (Centre de la Poste Direction Atlantique Vendée au 3 rue René Viviani à Nantes). L'âge requis est de 15ans pour le permis B (filière conduite accompagnée), de 16 ans pour le permis A1 (125cm<sup>2</sup>) et de 17 ans pour le Permis B ou A2. Suite à une analyse des compétences de l'élève, l'école de conduite procède à son inscription auprès de celui-ci et lui remet sa convocation afin qu'il puisse se présenter et être examiné. L'épreuve d'une durée d'environ quarante cinq minutes se déroule sur tablette en session collective (le nombre de fautes maximum est de 5 pour son obtention). L'organisme transmet sous 24 heures le résultat de l'épreuve par mail à l'élève ainsi qu'à l'école de conduite.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire : (durée 32 minutes)

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



## **DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUX CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE**

### **Les enjeux de la formation à la conduite**

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

### **Le déroulement de la formation**

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

### **Comment se déroule l'examen ?**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
<b>Courtoisie</b>			+1					
<b>Total général</b>								



## **PROGRAMME DE FORMATION DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE CORRESPONDANT À LA CATÉGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE OPTION « CYCLOMOTEUR » ET OPTION « QUADRICYCLE LÉGER À MOTEUR »**

Lors de la formation, l'enseignant s'assure que l'élève est en possession de son livret et qu'il a rempli le « Questionnaire préalable à la formation ».

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

### I.-Structure de la formation

Cette formation comprend cinq séquences dispensées sur un volume horaire total de huit heures, au minimum.

Elle se déroule sur deux jours, au minimum, à raison d'un maximum de quatre heures par jour.

Les séquences se déroulent dans l'ordre suivant :

**Séquence 1.** Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.

**Séquence 2.** Formation à la conduite hors circulation.

**Séquence 3.** Apports théoriques ([code de la route](#))

**Séquence 4.** Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.

**Séquence 5.** Sensibilisation aux risques.

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal.

### II.-Durée et contenu des séquences

**Séquence 1.** Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

Durée : **30 minutes**

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret, prévu à l'annexe 1 et renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de :

- permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ;
- faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

**Séquence 2.** Formation à la conduite hors circulation

Durée minimale : **1 heure**

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur-leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

### 1. Les équipements-Leurs rôles

Le port obligatoire du casque et de gants conformes aux caractéristiques fixées par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

Leurs rôles : protection en cas de chutes et de chocs.

Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Le port de vêtements adaptés conformes aux dispositions de l'article 4 du présent arrêté.

Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

Spécifique quadricycles : le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

### 2. La découverte des principaux organes du véhicule

-Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité :

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ.

Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.

Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La présignalisation en cas de panne.

### 3. La maîtrise du véhicule hors circulation

La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains)-Le réglage du/ des rétroviseur (s).

Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.

La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule-Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.

Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

### Séquence 3. Apports théoriques ([code de la route](#))

Durée : **30 minutes**

Cette séquence a pour objet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.

-la signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle ;

-les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle :

-positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;

-franchissement d'intersections et régime de priorité.



#### Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

Durée minimale : **3 heures de conduite effective par élève.**

Ce volume horaire comprend le (s) temps d'interruption dédié (s) aux échanges pédagogiques entre l'enseignant et les élèves.

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- de l'utilité et du respect de la règle ;
- de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- des facteurs, de la prise de conscience et de la perception des risques.

La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- arrêt et départ en circulation (feux, stop ...) ;
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

S'arrêter et stationner.

-Précautions à prendre avec un cyclomoteur et avec un quadricycle léger à moteur :

- avant de s'arrêter ou de stationner : rechercher la signalisation, les indices utiles, prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, adapter son allure ;
- pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement : prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, s'insérer dans la circulation, adapter son allure ;

-Spécifique quadricycle léger à moteur : s'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité ...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.

Choisir la position sur la chaussée :

- en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées ...) ;
- en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts ...).

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
- s'arrêter, le cas échéant, et repartir ;

-dégager une intersection.

Changer de direction :

-avertir de son intention ;

-se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts ...) ;

-adapter sa vitesse ;

-respecter les règles de priorité ;

-dégager l'intersection.

### **Séquence 5** . Sensibilisation aux risques

Durée minimale : **1 heure**

1. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

Si les conditions le permettent, cette séquence est collective. Par ailleurs, elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite défini à [l'article R. 211-5 du code de la route](#).

Cette séquence vise à :

-informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;

-informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant suscite des échanges, une réflexion et une prise de conscience des uns et des autres sur certains comportements routiers.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

-les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;

-les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;

-les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;

-les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;

-la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;

-la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;

-l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

2. A l'issue de cette séquence, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière délivre aux élèves les attestations de suivi de la formation, renseignées et signées, en présence du ou des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.



## **DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

### **« B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE**

#### **Les enjeux de la formation à la conduite**

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

#### **Le déroulement de la formation**

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux parties :

- **4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.**

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

##### **A/Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :**

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.
- Le triangle de pré signalisation.

##### **B/Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble.**

- Signalisation spécifique
- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).
- Le chargement : répartition et arrimage.

##### **C / Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.**

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau : des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux : du véhicule tracteur et de la remorque.
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

#### **D/Réalisation d'exercices d'attelages et de dételage**

- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant de départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité.

#### **E/Réalisation d'exercice de maniabilité**

- Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

#### **• 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.**

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève effectue au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- Les angles morts.
- Les changements de direction.
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- L'information et la communication avec les autres usagers.
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires (virages, voies étroites).
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage.

#### **Attestation**

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation.

Vous devez ensuite aller en préfecture pour faire porter la mention sur votre permis de conduire.



## **DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATEGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE**

### **Les enjeux de la formation à la conduite**

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

### **Le déroulement de la formation**

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

### **Comment se déroule l'examen ?**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;

- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	<b>Sous-totaux</b>							
<b>Conduite économique et respectueuse de l'environnement</b>			+1					
<b>Courtoisie au volant</b>			+1					
<b>Total général</b>								



École de conduite STARTER  
9 avenue de la Martellière  
44230 Saint Sébastien sur Loire

## **FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISÉS**

**Formations aux catégories AM, A1, A2, A du permis de conduire  
et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e.**

**Adresse de la formation hors circulation :**

Circuit Bel Air  
lieu dit Bel Air du Rousselet  
44120 Vertou

**Temps de parcours à partir de l'école de conduite :**  
10 à 15 min (selon circulation)

**Piste privée :** Oui

**Capacité d'accueil :**

Le lieu est équipé d'un local, permettant de stocker le matériel nécessaire (plots, piquets,...), de s'abriter en cas de besoin.

**Disponibilité de la piste :**

Du lundi au samedi

## **Auto-Moto-Ecole STARTER**

Agence de St Sébastien/Loire  
9 avenue de la Martellière  
44 230 Saint Sébastien sur Loire

Agence de Vertou  
115 route de la Gare  
44 120 Vertou

### **HORAIRES DES COURS THÉORIQUES**

**Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques sont programmés :**

Mardi : de 17h30 à 18h30 à l'agence de St Sébastien

Mercredi : de 17h30 à 18h30 à l'agence de Vertou

**Les cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière :**

- Alcool, Stupéfiants et Médicaments
- Vitesse, Distance d'arrêt, temps de réaction...
- Signalisation et Règles de priorité
- Installation au poste de conduite et Chargement,
- Aides à la Conduite et Distracteurs...

### **HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS à L'ETG**

**Les tests d'entraînement à l'ETG portant sur des séries de 40 questions sont programmés :**

Agence de St Sébastien

Agence de Vertou

Mardi et Jeudi de 18h30 à 19h30

Mercredi et Jeudi de 18h30 à 19h30

Samedi de 11h00 à 12h00

Samedi de 11h00 à 12h00

**Les tests d'entraînement à l'ETM portant sur des séries de 40 questions sont programmés :  
(Sur Réservation)**

Agence de St Sébastien

Agence de Vertou

Mardi et Jeudi de 19h30 à 20h30

Mercredi et Vendredi de 19h30 à 20h30



# Raison Social : SARL Auto-Ecole STARTER

Enseigne : Auto-Moto-Ecole STARTER

N° de déclaration d'activité : 524409916144

N° de Siren : 511305997

Agence de St-Sébastien-sur-Loire  
9 avenue de la Martellière  
44 230 Saint-Sébastien-sur-Loire  
Tél : 02.40.33.12.31  
N° d'agrément : E0904407800  
N° Siret : 511305997700013

Agence de Vertou  
115 route de la Gare  
44 120 Vertou  
Tél : 02.40.33.49.71  
N° d'agrément : E1504400220  
N° Siret : 51130599700021

Port : 06.05.07.60.59

Mail : [aestarterteam@gmail.com](mailto:aestarterteam@gmail.com)

Site internet : <https://www.autoecolestarter44.com/>

## **Organigramme nominatif et fonctionnel de l'établissement agréé**

### **Gérants :**

GUILMAIN David / GUILMAIN Lora

### **Responsable pédagogique :**

GUILMAIN David

### **Personne chargée des relations avec les élèves :**

GUILMAIN David

### **Liste des enseignants de la conduite, qualification en fonction des formations dispensées :**

Nom : David Guilmain

Catégorie(s) d'autorisation : AM, A1, A2, A, B, B1, BA, B78, BE, B96

Qualification : Gérant, Responsable pédagogique, Enseignant de la conduite

Non : Olivier .S

Catégorie(s) d'autorisation : B,B1, BA, B78

Qualification : Enseignant de la conduite

Nom : Anne-Sophie.F

Catégorie(s) d'autorisation : B, B1, BA, B78

Qualification : Enseignante de la conduite

Raison Social : SARL Auto-Ecole STARTER

Enseigne : Auto-Moto-Ecole STARTER

N° de déclaration d'activité : 524409916144

N° de Siren : 511305997

Agence de St-Sébastien-sur-Loire  
9 avenue de la Martellière  
44 230 Saint-Sébastien-sur-Loire  
Tél : 02,40,33,12,31  
N° d'agrément : E0904407800  
N° Siret : 511305997700013

Agence de Vertou  
115 route de la Gare  
44 120 Vertou  
Tél : 02,40,33,49,71  
N° d'agrément : E1504400220  
N° Siret : 51130599700021

Port : 06,05,07,60,59

Mail : [aestarterteam@gmail.com](mailto:aestarterteam@gmail.com)

Site internet : <https://www.autoecolestarter44.com/>

## **La réduction de la période probatoire**

### **(RDV Post Permis pour Conducteur Novice)**

À partir du 1er janvier 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire « post-permis » bénéficieront d'une réduction du délai probatoire.

### **Pourquoi la création d'un tel dispositif ?**

En 2016, les conducteurs novices ont été impliqués dans un quart des accidents de la route ayant entraîné des blessures ou la mort ; 144 d'entre eux y ont perdu la vie. Au cours des six premiers mois après l'obtention du permis de conduire, il existe un pic d'accidents chez les conducteurs novices. Le risque d'être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois et par 1,5 dans les trois mois suivants. En cause ? Un sentiment de surpuissance dans les mois qui suivent l'obtention du permis de conduire. L'objectif de la formation post-permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.



## Quand prend-il effet ?

La réduction de la période probatoire à l'issue d'un stage post-permis sera mise en place à partir du 1er janvier 2019, conformément à la décision du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 (mesure D17).

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

Le décret 2018-715 paru au Journal officiel du 3 août 2018 introduit dans le code de la route la possibilité d'une formation post-permis exclusivement réservée aux conducteurs novices.

## Une formation certifiée dans une école de conduite labellisée

La formation sera dispensée uniquement par les écoles de conduite détentrices d'un label « qualité », délivré par les services de l'État garantissant la qualité de sa formation.

La formation sera collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées. Le contenu de la formation, élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, fera l'objet d'un arrêté pour garantir un programme de formation homogène sur tout le territoire.

## Réduction de la période probatoire

Depuis 2003, le permis de conduire est probatoire et doté d'un capital de 6 points à son obtention. Une période de 3 années durant lesquelles le permis est crédité de 2 points tous les ans est indispensable pour que le conducteur gagne en maturité et obtienne ses 12 points.

Cette période probatoire est réduite à deux ans pour ceux qui ont opté pour la conduite accompagnée (apprentissage anticipé de la conduite pour la catégorie B).

**Ainsi, lorsque la formation post-permis sera suivie, la période probatoire se verra réduite de 3 à 2 ans pour le titulaire d'un permis B traditionnel et de 2 ans à 1 an et demi pour un novice qui aura suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) pour la catégorie B.**